



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des examens et concours**

Grenoble, juin 2024

## Rapport de jury

### Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : madame Isabelle Marfil secrétaire générale DSDEN de Savoie  
Vice-président : monsieur Eric Benedetti gestionnaire lycée Albert Triboulet Romans sur Isère

## SESSION 2024

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 10 avril 2024  
Epreuve orale d'admission : le jeudi 23 mai 2024  
Nombre de postes : 15 postes, liste complémentaire : 20

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
238	137	41	15	10

Rappel 2023 : inscrits 234, présents 135, admissibles 40, admis 12, liste complémentaire 20  
Rappel 2022 : inscrits 313, présents 160, admissibles 35, admis 11, liste complémentaire 7

Division des examens et des concours – Pôle concours  
Tél : 04 76 74 72 34  
Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr  
Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès : concours ouvert **sans condition de diplôme ou d'âge.**

b) Les épreuves :

*L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :*

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.  
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

*L'épreuve d'admission :*

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examinateurs, à mettre le candidat en situation professionnelle ; elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur ou un traitement de texte. Cette épreuve peut, en outre, être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

## II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

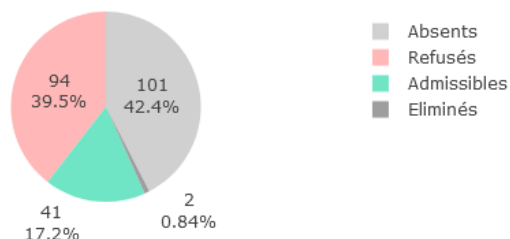
Femmes	210
Hommes	28

b) Statistiques à l'admissibilité : présents aux écrits 137

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	101	2	135	<b>2024 : 16.05/20</b> 2023 : 15,31/20 (2022 :13,88/20)
Courts-exercices	101	20	117	<b>2024 : 13.72/20</b> 2023 : 11,06/20 (2022 : 11,38/20)

Moyenne des deux épreuves : 14,93/20, 2 candidats éliminés (moins de 5 à une épreuve), 96 % des candidats ont plus de 10/20 et 52 % ont plus de 15/20



Statistiques des candidats admissibles :

**Seuil d'admissibilité : 16,5/20**                      2023 : 14,5/20 (2022 :14,81/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	34
Hommes	7

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	4	36	14,07/20

Rappel : 2023 : 14,57/20

Statistiques des candidats admis :

**Seuil d'admission sur liste principale : 16,5/20**                      2023 : 15,99/20 (2022 : 15,93/20)

Répartition hommes / femmes :

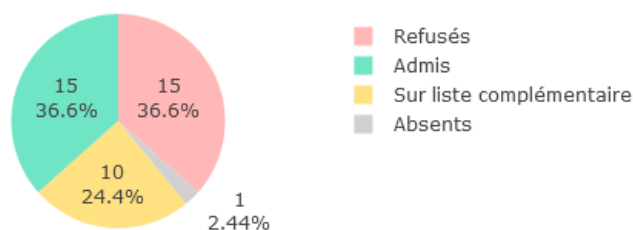
Femmes	15
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

**Seuil d'admission sur liste complémentaire : points 15,85/200**                      2023 : 13.29/20 (2022 15,13/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	2



### III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

#### a) Les épreuves d'admissibilité :

##### *Epreuve d'admissibilité n°1 :*

Le texte proposé aux candidats pour alimenter les questions de compréhension était un article du journal « Le Monde » en date du 18 janvier 2023 intitulé « Baisse des naissances : un défi pour notre modèle social ». Il évoquait les raisons de la baisse démographique en France et ses conséquences.

Ce texte qui donnait lieu à 6 questions (dont le résumé du texte) ne présentait aucune difficulté de compréhension.

Dans l'évaluation des copies, le jury, outre la présentation et l'orthographe, a veillé particulièrement à la rigueur et la précision des réponses apportées. Ainsi, à la première question consistant à un résumé de l'article de presse produit, le jury s'est assuré de la compréhension du texte, du non recours généralisé à la paraphrase mais il a également vérifié le strict respect par le candidat de la consigne donnée, ce que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire. Des candidats ont ainsi été pénalisés pour ne pas avoir respecté le nombre de mots maximum autorisés ou s'être abstenus d'indiquer le nombre de mots effectivement utilisés. Toutes les questions faisaient appel à des éléments de réponse contenus dans le texte support.

Les notes obtenues à l'épreuve sont excellentes puisque seuls deux candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 et que la note moyenne est de 16,05/20 soit une note supérieure à celle des deux sessions précédentes. Les notes s'échelonnent de 7,25 à 20.

##### *Epreuve d'admissibilité n°2 :*

Cette épreuve de « courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques » s'est révélée un peu plus sélective que la précédente.

Le sujet, dans son ensemble, étant relativement long, 3 exercices par thématique, de nombreux candidats ont eu du mal à gérer leur temps. Le nombre d'exercices exigeait, en effet, une grande rapidité d'exécution. Il en a résulté des copies inachevées avec des questions entières de mathématiques figurant en deuxième partie de sujet entièrement non traitées. Certains candidats auraient, sans doute, eu intérêt à ne pas effectuer les exercices dans l'ordre et aborder plus tôt les questions de mathématiques. Sur le fond, les questions de français étaient abordables et facilitées par les propositions à sélectionner, mais également avec quelques pièges en orthographe. Les exercices de mathématiques étaient « classiques » avec des calculs de coûts, de volumes, d'heures ne présentant pas de difficultés particulières.

Seules 20 notes sont en dessous de 10 sur 137 candidats présents. La moyenne est de 13,72, supérieure de 2 points à la moyenne de l'année précédente et **la note médiane est de 14,14/20**. Les notes s'échelonnent de 3.70 à 20.

#### b) L'épreuve d'admission :

L'origine des candidats était variée : sortant de formation initiale, en projet de reconversion professionnelle ou déjà en poste dans un service public, Education nationale, autre ministère ou collectivité.

L'épreuve d'admission débute par une brève présentation du candidat à adapter en fonction de son parcours professionnel. Il est attendu dans le cadre d'un concours externe que les candidats mettent l'accent sur leurs motivations et développent les raisons qui les conduisent à souhaiter devenir fonctionnaire et, qui plus est, au sein de l'Education nationale. De nombreux candidats ont indiqué, au titre des motivations, vouloir travailler dans le service public sans, toutefois, être en mesure de définir précisément ce qu'est une mission de service public. Une mission de service public, ce n'est pas seulement servir le public mais c'est avant tout servir

l'intérêt général. S'agissant du choix de l'Education nationale au sens large, le candidat doit être en mesure de mettre en avant les critères expliquant cette préférence, ce qui implique nécessairement une connaissance basique des missions spécifiques du service public de l'Education nationale mais aussi de l'Enseignement supérieur (souvent mal connu).

Si certains candidats n'étaient pas du tout préparés, d'autres avaient appris par cœur leur présentation. Dans un cas comme dans l'autre, difficile de percevoir leurs qualités professionnelles.

De nombreux candidats n'avaient pas suffisamment travaillé leur environnement professionnel passé ou à venir. Cette connaissance institutionnelle élémentaire a pu parfois faire défaut et pénaliser des candidats également lors des mises en situation pratiques proposées par le jury, ce qui est regrettable puisque, par ailleurs, les candidats savent faire preuve de logique et de bon sens.

En ce qui concerne l'épreuve de bureautique, celle portant sur EXCEL a globalement été moins réussie que celle portant sur WORD. Si certains maîtrisaient l'outil, d'autres se sont retrouvés dans une impasse.

Au global 90% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et la note moyenne de cette épreuve d'admission est de 14,07/20, ce qui est correct. **L'éventail des notes attribuées évolue de 8.25/20 à 18,75/20.**

**Signé le 20/01/2025 par Mme Isabelle Marfil,  
La présidente du jury,  
Secrétaire générale de la DSDEN de la Savoie.  
Conforme à l'original, disponible sur demande**